

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2012)
Heft: 6

Artikel: Louis-Henri Delarageaz, officier vaudois
Autor: Grand, Julien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514723>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les redoutes 9 et 10 à Bâle, 1857.

Histoire militaire

Louis-Henri Delarageaz, officier vaudois

Cap Julien Grand

Rédacteur adjoint, RMS+

L'année 2011 a consacré la parution d'une nouvelle bibliographie, donnée par Olivier Meuwly, sur un grand Vaudois : Louis-Henri Delarageaz.¹ Le sous-titre note qu'il s'agit d'un homme politique vaudois, ami de Proudhon et grand propriétaire foncier. Nous pourrions ajouter également officier au service du pays, car en grand homme de son temps, il paraît évident qu'il ait également endossé des responsabilités en tant qu'officier de milice. Ce chantre du radicalisme vaudois a laissé derrière lui une correspondance et des archives énormes qui étaient alors inexploitées. Un travail de fourmi effectué par son descendant, Henri-Philippe Delarageaz, a permis à l'historien Olivier Meuwly de mettre en forme cet ouvrage qui comble ainsi une lacune sur notre connaissance de ce temps et complète les recherches effectuées sur un autre radical vaudois du XIX^e siècle, le fondateur de la Revue militaire suisse, Ferdinand Lecomte. Nous replacerons Louis-Henri Delarageaz dans son contexte avant de nous fixer sur quelques-uns des documents qu'il nous a laissés.

Louis-Henri Delarageaz, maître de la Révolution de 1845

Louis-Henri Delarageaz naît en 1807, alors que les campagnes napoléoniennes battent leur plein, dans une famille de propriétaires fonciers de Préverenges. Sa scolarité ne le passionne guère, et après un séjour à Zofingue, il entame son école secondaire. Son goût pour les études et notamment l'arithmétique se réveille. Or, ses parents le destinent à la reprise du domaine familial. Néanmoins, à 17 ans, il se décide pour le métier d'arpenteur. Ce choix lui permettra d'ailleurs « d'arpenter » le canton de Vaud et d'y nouer les liens qui lui permettront sa brillante carrière politique ultérieure. En 1830, le régime de la Médiation et la bourgeoisie libérale mettent en place

un nouveau gouvernement qui ne tarde pas à se mettre certains acteurs de la Révolution à dos. Cette opposition va bientôt quérir le titre de radicale et trouve son expression dans la société de sûreté fédérale (Schutzverein) créée à Langenthal le 25 septembre 1831. Delarageaz ne tarde pas à adhérer à la section vaudoise de cette société. Celle-ci ne survit pas longtemps et est bientôt supplantée par une Association nationale fondée notamment à l'instigation de Druet. Delarageaz devient questeur de la section vaudoise. Durant cette période, il s'intéresse aux mouvements précurseurs du communisme, ce qui lui vaudra une casserole que ses différents adversaires ne se priveront pas de lui rappeler. Il vouera ainsi une certaine admiration à l'anarchiste Pierre-Joseph Proudhon et ils maintiendront une correspondance épistolaire très fournie jusqu'à la mort de ce dernier.

A partir de l'Association nationale, les radicaux commencent un vrai travail de fond qui porte ses fruits aux élections de 1841 dans le canton de Vaud. Delarageaz est alors élu au Grand Conseil dans le Cercle d'Ecublens et débute sa carrière de député. Les événements au niveau fédéral stoppent alors quelque peu la percée radicale, mais celle-ci ne tarde pas à reprendre. Dès 1844, le canton de Vaud est l'objet d'assemblées populaires où les leaders radicaux prennent la parole pour y fustiger le gouvernement libéral. Delarageaz ne fait pas exception et il fait rapidement figure de chef du mouvement. Mais l'Association nationale s'essouffle et le radicalisme a besoin d'une nouvelle locomotive ; ce sera, fin 1844, la création de l'Association patriotique. L'affaire des jésuites finit de donner l'élan à cette nouvelle association avec des rassemblements toujours plus importants. Ainsi les 14 et 15 février 1845, le mouvement provoque la chute du gouvernement libéral et la mise en place d'un régime radical en terre vaudoise. Lors de ces deux journées, Louis-Henri Delarageaz endosse le véritable rôle de meneur. Il refuse néanmoins d'assumer un rôle dans le gouvernement provisoire nommé par l'assemblée populaire de Montbenon. Il sera toutefois élu le 24 février 1845 au Grand Conseil, et en accède à la présidence dès la

¹ Meuwly, Olivier, avec la collaboration de Delarageaz, Henri-Philippe : *Louis-Henri Delarageaz, 1807-1891. Homme politique vaudois, ami de Proudhon, Grand propriétaire foncier*. Alphil, Neuchâtel, 2011, 476 p.

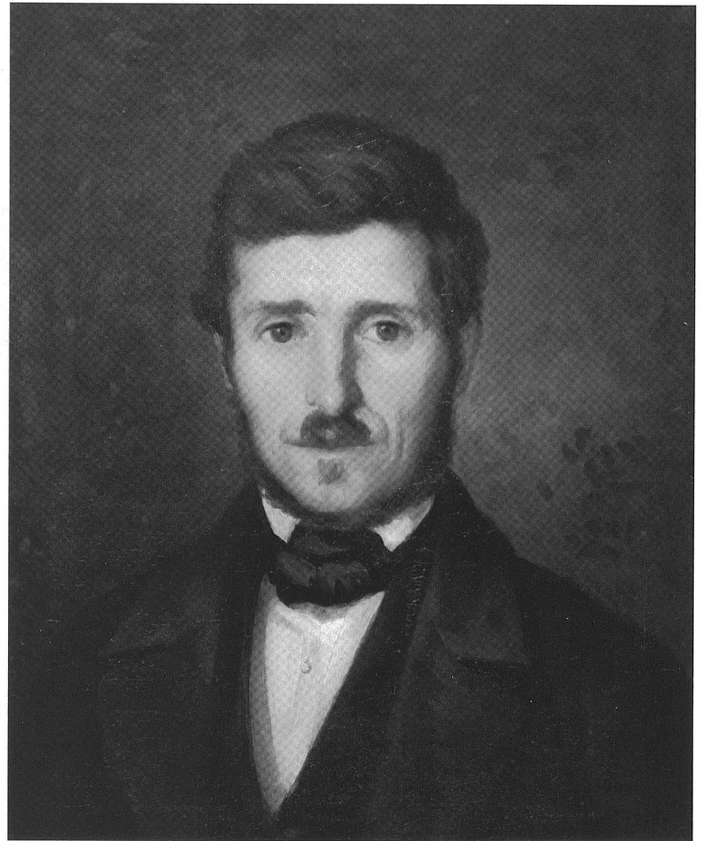
première séance, le 3 mars. Le 6 mars, il est élu Conseiller d'Etat, recueillant ainsi les fruits des journées de février, dans le gouvernement dirigé par le radical Druey.

Une carrière politique d'une longévité sans pareille

Delarageaz ne bougera plus de son poste de Conseiller d'Etat pendant 16 ans, jusqu'en 1862, ce qui représente l'une des carrières les plus longues à cet échelon. La querelle religieuse marque la politique de cette époque, tant fédérale que cantonale. Ce sera là l'un de ses premiers champs de bataille. Les conséquences sont connues pour la Suisse, ce sera la guerre du Sonderbund, la dernière qui s'est déroulée sur le territoire national et durant laquelle des troupes suisses ont été engagées. Ce tournant marque la création de la Suisse fédérale de 1848. Néanmoins, le terrain fédéral ne sera guère le sien, puisqu'il ne rejoint les rangs du Conseil national qu'en 1857, malgré une énorme popularité qui lui aurait sans nul doute permis de briguer un mandat fédéral. Nous rejoignons là un autre trait marquant de sa vision politique, à savoir qu'il est demeuré un fervent fédéraliste, se méfiant de l'augmentation des prérogatives centrales qu'il porte en exécration, car elles limitent le champ d'action des cantons. Cette aversion trouvera notamment son expression dans le domaine militaire, qui sera son sujet de préoccupation principal dans la Berne fédérale. Il se bat ainsi contre l'uniformisation des tenues et ne veut pas entendre parler de centralisation de l'instruction. Il demande une armée vaudoise forte, capable de se battre pour elle-même sans avoir besoin d'être intégrée dans un plus grand ensemble.

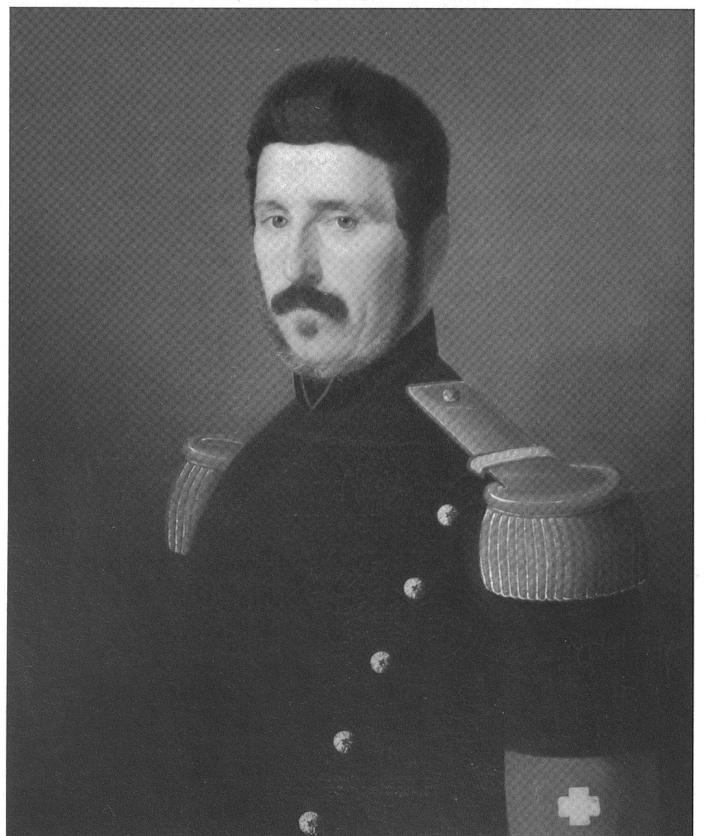
Dans le domaine de la politique cantonale, cette vision s'exprimera également dans le domaine des chemins de fer. Notamment sous l'impulsion de l'industriel zurichois Alfred Escher, ceux-ci connaissent leurs premiers développements dans le pays et touchent bien évidemment le canton de Vaud. Une ligne devrait relier Morges à Berne, en passant par Yverdon, Payerne et Morat. En corollaire, une ligne rejoindrait le Bas-Valais et le Simplon. Cette vision est celle du Conseil d'Etat. Or, en 1855, celui-ci a laissé se périmer la concession pour cette ligne qui n'est pas encore en service. Sautant sur l'occasion, le canton de Fribourg et la municipalité de Lausanne demandent l'octroi d'une concession pour la réalisation de la ligne d'Oron. Celle-ci mettrait en péril la réalisation du Simplon, ce qui ne manque pas de faire enrager Delarageaz qui place cette crise dans son optique fédéraliste. Car en effet les Chambres accèderont à la demande de la ligne d'Oron: un empiètement sur la souveraineté cantonale inexcusable pour notre Conseiller d'Etat.

Avec le départ de Druey pour Berne, élu comme troisième Conseiller fédéral, Delarageaz reprend les rênes du parti radical vaudois et accède à la présidence du Conseil d'Etat en 1848. Il mènera ainsi la barque durant la décennie 1850 mais se remet trop peu en question et agit en étant certain de connaître les vraies volontés du peuple vaudois. Ainsi, peu à peu, le camp de ses adversaires politiques augmente, aussi parmi certains de ses anciens proches, comme Eytel. Peu à peu, l'opposition devient



Portrait de Louis-Henri Delarageaz en 1848.

suffisamment forte pour inquiéter la majorité radicale, notamment par le biais d'une tentative de révision de la Constitution de 1845 qui aboutit en 1861. En 1862, une alliance de radicaux de gauche et de libéraux viendra ainsi à bout du gouvernement Delarageaz en 1862, qui se voit contraint de rejoindre les rangs de l'opposition pour quelque temps.



Louis-Henri Delarageaz en uniforme, 1857.

Du retour en grâce à la fin de carrière

Son passage dans l'opposition n'est pas long puisqu'il revient aux affaires déjà en 1866. Un véritable travail de sape permet en effet aux radicaux de retrouver la majorité au gouvernement dès cette année-là. Mais la période des années 1850 est terminée et Delarageaz ne mène plus la barque au Grand Conseil comme il l'entend. En effet des disciples, comme Ruchonnet, ont rattrapé le maître car Delarageaz n'a en effet pas su apprendre de son premier échec et garde la même façon d'opérer : seul lui, l'homme de 1845, peut comprendre ce dont a besoin le peuple vaudois. Or, les étoiles montantes du parti radical ne se laissent pas chaperonner aussi facilement ! Des tensions se font peu à peu jour, au sein même de la mouvance au pouvoir et du Grand Conseil. Delarageaz, de par ses vues et son incapacité à faire des compromissions, glisse peu à peu dans le camp des libéraux. Ainsi, une décennie après être revenu aux affaires, il se retrouve isolé dans son propre camp et, en 1878, il renonce à sa réélection au Conseil d'Etat due grâce au soutien du parti conservateur. Il met ainsi fin à une période de 29 ans de présence au sein du gouvernement vaudois.

Sa carrière fédérale se poursuit néanmoins, puisqu'il siège encore au Conseil national. Dans les années 1870, il se distingue d'ailleurs particulièrement dans le monde militaire puisqu'il est le président et rapporteur de la Commission du Conseil national sur la réorganisation de l'armée fédérale. La révision de notre organisation militaire fut en effet l'un des grands chantiers des années 1870 et l'on connaît la position anticentralisatrice de Delarageaz en matière d'armée. Les penchants centralisateurs des cantons alémaniques qui lorgnent vers l'Allemagne prussienne l'horripilent au plus au haut point ! Ce sera là l'un de ses derniers combats puisque l'âge le rattrape petit à petit. En 1881, il choisit de ne pas se représenter à l'élection au Conseil national, puis en 1882, il suit le même chemin en ce qui concerne le Grand Conseil du canton de Vaud. Sa carrière politique se termine ainsi et Louis-Henri Delarageaz s'éteindra dans sa propriété du Rionzi à Prévérèges en 1891.

La carrière militaire

Homme politique hors du commun, sa carrière ne serait néanmoins pas complète si elle n'était doublée d'une carrière militaire. Delarageaz rejoint l'artillerie vaudoise en 1825 et aspire à devenir officier en 1827. Il obtient son grade de sous-lieutenant en 1829 à la compagnie d'artillerie d'élite du 1^{er} arrondissement. En 1831, il devient premier sous-lieutenant et passe lieutenant l'année d'après. En 1837, il reprend le commandement d'une compagnie d'artillerie d'élite comme capitaine. La même année ainsi qu'en 1839, il participe au camp de Bière. En 1843, il y participera à nouveau mais cette fois-ci avec le grade de major du corps d'artillerie. L'année suivante, il obtient déjà son grade de lieutenant-colonel. En 1847, lors du Sonderbund, il est mobilisé et est nommé lieutenant-colonel à l'Etat-major fédéral d'artillerie. En parallèle, il obtient la fonction de représentant fédéral pour les cantons de Fribourg et du Valais.

Dans la nouvelle Suisse, il commandera le camp de Bière en 1849, 1851 et 1853, ainsi que celui de Thoune

en 1852. Ces camps consistent à la fois en une école de recrue pour des hommes provenant de divers horizons, mais représentent également l'occasion d'effectuer des manœuvres avec des cadres et des soldats délégués de différents cantons, car la base de l'armée demeure cantonale. Ses différents commandements lui valent l'honneur d'être promu au grade de colonel dans l'état-major fédéral de l'artillerie. Les événements ne lui laissent que peu de repos, puisque la fin de l'année 1856 voit surgir l'affaire de Prusse. En décembre, Delarageaz est à nouveau mobilisé et se voit confier le commandement de l'artillerie de la place d'armes de Bâle, avec solde de divisionnaire. Il rejoint même le Conseil de guerre du général Dufour, présidé par le Conseiller fédéral Frey-Hérosé. En 1857, la tension redescend et les troupes peuvent regagner leur foyer. Durant les années 1860, Delarageaz sera moins actif en uniforme, mais traitera activement de l'armée par le biais de différentes commissions politiques planchant sur l'introduction ou la modification du matériel, ou encore de l'organisation générale. Il effectuera également une inspection de l'école de recrues d'artillerie de Bière en 1864. En 1866, il est nommé secrètement attaché au Grand Etat-major par le Conseil fédéral. En 1876, soit à l'âge honorable de 69 ans, il sera libéré de ses fonctions militaires ; il aura alors servi comme officier pendant 47 ans. Nous pouvons le constater, cette carrière fut également brillante pour ce patriote, décidé à payer de sa personne pour la défense de la liberté de notre Confédération. Nous allons maintenant revenir sur deux événements plus particuliers de cette carrière, illustrés par des documents que nous a laissés Louis-Henri Delarageaz.

Delarageaz engagé dans le Sonderbund

En 1847, le Sonderbund met aux prises les cantons catholiques avec leurs homologues protestants. Cette confrontation portera la Suisse moderne sur les fonts baptismaux. Delarageaz y prendra une part active. Il transcrira sa participation aux événements dans ses *Notes se rapportant à l'occupation de Fribourg en 1847* et dans un second document portant le titre d'*Invasion du Valais et formation du gouvernement provisoire*. Les radicaux Druey et Eytel sont tous deux députés du canton de Vaud à la Diète. Ils obtiennent ainsi pour Delarageaz le grade de lieutenant-colonel fédéral avant le début des hostilités. Il est rattaché, sans mission particulière, à l'Etat-major du colonel-divisionnaire Rilliet, Genevois commandant la 1^{ère} division. Il s'agit pour Druey d'entourer Dufour et Rilliet de gens sûrs et déterminés, car il doute de la fermeté de ceux-ci face aux catholiques. Les chefs vaudois sont en effet plein d'entrain et se lassent de l'attentisme de leurs supérieurs, issus, comme nous l'avons évoqué plus haut, du canton de Genève.

L'histoire nous a laissé une image du Général Dufour abordant le Sonderbund avec une mesure et une diplomatie qui allaient ensuite permettre au pays de se réconcilier assez rapidement. A l'époque, cet attentisme n'est pas du goût de Delarageaz, il le range d'ailleurs sous le coup de la couardise, comme nous le montrent ses notes. Tout commence par un retard de l'état-major de Dufour qui devait arriver depuis Berne à Grolley le 12 novembre 1847 à 2 heures de l'après-midi. Or celui-ci

n'arrive que le lendemain. Les raisons du retard ? Deux voitures dans lesquelles prennent place l'état-major fédéral quittent Berne le 12 au matin, celle portant le Général arpente la route d'Aarberg, mais « *le cocher de l'autre voiture, s'apercevant qu'il avait oublié son feutre, s'arrêta et alla le chercher. Ne sachant pas quelle direction avait prise la première voiture, il se dirigea sur la route de Morat. Cet incident qui sépara les deux véhicules donna une certaine inquiétude à MM. les officiers qui ne se rejoignirent qu'à Morat où la première voiture attendit assez longtemps la seconde.* » Le récit se poursuit avec le repas pris à Avenches où, comme l'état-major ne se sent pas en sûreté, on commande l'envoi de patrouilles. Le colonel Gatschet, chargé de cette mission, trouve des enfants qui s'acquiescent de cette tâche et ne s'avancent pas trop en terres fribourgeoises. Les enfants revenant avec des renseignements quelque peu confus, l'état-major de Dufour ne décide pas moins sur le champ de partir pour Morat !

Cet épisode pourrait apparaître anecdotique si, du côté de Fribourg, il n'avait débouché sur le seul combat entre troupes fédérales et fribourgeoises devant la redoute de Bertigny. Selon Delarageaz, c'est l'absence du Général qui plaça les troupes dans une situation critique. L'autre version est que c'est sous l'impulsion des va-t-en-guerre vaudois, Veillon et Eytel en tête, que le combat se déclenche alors même qu'un cessez-le-feu a été conclu. Les huit morts et cinquante-trois blessés de cette escarmouche ne seront d'ailleurs que des Vaudois. Elle n'en donne pas moins encore une fois l'occasion à Delarageaz d'exprimer ce qu'il pense de sa hiérarchie. La qualification du Général et de son état-major a déjà été exprimée assez clairement, le commandant de la division, le colonel Rilliet, doit encore y passer. Alors que le combat devant Bertigny commence, il décrit le chef de division comme se prenant la tête entre les deux mains et s'écriant : « *Ces choses n'arrivent qu'à moi* ». L'union n'est donc pas la qualité première du camp fédéraliste dans cette opération contre Fribourg.

Le second épisode où nous voyons Delarageaz à l'œuvre dans le Sonderbund se déroule en Valais, où il est nommé commissaire fédéral pour veiller à l'établissement du nouveau gouvernement. Les troupes sont toujours commandées par le colonel Rilliet, mais cette fois le prisme est inversé, puisque Delarageaz représente l'autorité politique et n'est plus membre de son état-major. Nous connaissons également le respect qu'il porte à celui-ci. Sa mission est compliquée et il doit notamment garder le contrôle politique sur les troupes fédérales de Rilliet. Le gouvernement provisoire rencontre quelques problèmes à se mettre en place et des menées se font jour à son encontre. Dans une moindre mesure, Rilliet tente de régler le problème, mais c'est sans compter sur un Delarageaz bien trop heureux de pouvoir couper l'herbe sous le pied de notre colonel, en sa qualité de commissaire fédéral. La pacification du Valais se déroulera sans trop d'encombre et notre Vaudois pourra bientôt rentrer dans sa patrie natale.

Au camp militaire de Bière

Le troisième et dernier document qui a retenu notre attention est le rapport donné par le lieutenant-colonel



Delarageaz en uniforme de colonel de l'artillerie, 1857.

Delarageaz au chef du Département militaire fédéral à l'occasion du camp militaire de Bière de 1849, dont il est le commandant. Il nous permet en effet de connaître l'organisation militaire de l'époque et nous livre quelques détails bien intéressants, voire croustillants. La troupe entre en service le 12 août et repart le 23 septembre. Sur les 41 jours, 37 ont pu être consacrés à l'instruction. Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, la troupe se compose à la fois de recrues et de soldats ou cadres mis à disposition par les cantons. L'école de recrue est donc bien courte en comparaison des 21 semaines que nous lui consacrons aujourd'hui. L'effectif se monte à 497 soldats, dont 200 recrues canonnières, 91 du train et 52 de cavalerie. L'encadrement est assuré par 35 officiers, 98 sous-officiers et hommes de troupe d'artillerie, ainsi que 21 sous-officiers et hommes de troupe de cavalerie. Cela représente donc un encadrement d'un cadre pour 2 recrues. Un chiffre qui laisserait le personnel militaire de carrière de 2012 songeur !

Le matériel cause déjà son lot de misères aux cadres de l'époque, puisque le camp a manqué de chevaux, de poudres et que, parfois, le matériel laissait à désirer. Il faut rappeler que ce sont aux cantons de fournir le matériel et que, deux ans après le Sonderbund, celui-ci est encore disparate, notamment en ce qui concerne les tubes d'artillerie. Ces tracas matériels n'empêcheront néanmoins pas la bonne tenue du camp, qui amène sa vertu principale si l'on sait lire entre les lignes : la cohésion nationale ! En effet, ce camp réunit des soldats de Vaud, Genève et Neuchâtel, que l'on prend bien soin de répartir entre les différentes compagnies et les différentes tentes, qui comptent de 6 à 8 hommes. Le jour de l'entrée en service, le 12 août, marque également l'anniversaire de



Parties d'uniforme de Louis-Henri Delarageaz

l'acceptation de la Constitution vaudoise, occasion pour Delarageaz d'offrir une bouteille de vin à chaque militaire, moyen idéal de laisser ces Confédérés faire connaissance. Bien de nos recrues ont connu un premier jour d'école de recrue plus laborieux !

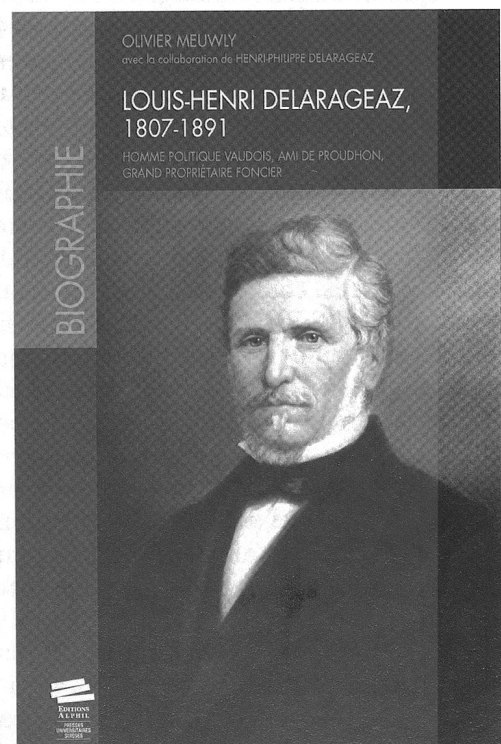
L'ordre du jour commence à 4 heures 30 du matin ; les chevaux, «véhicules usuels» de l'armée de 1849, demandent en effet un peu plus de soin qu'un simple service de parc journalier. L'instruction à proprement parler commence à 6 heures 3/4 pour la cavalerie et 7 heures 1/4 pour l'artillerie. Elle dure jusqu'à 10 heures 1/2 et ne reprend que vers 2 heures 1/2 de l'après-midi pour cesser à 6 heures 3/4. L'extinction des feux est ordonnée pour 9 heures 1/2. C'est donc peu dire que les hommes du XIX^e siècle vivaient à un autre rythme que le nôtre ! Il en va de même pour le rythme de conduite. Chaque jour, lors du repas des officiers de 12h00, le programme d'instruction est arrêté pour le lendemain !

Disons maintenant quelques mots de la discipline. Le constat du commandant est intéressant et figure sûrement dans les journaux d'unité de toutes les époques : « *Nos milices de la partie française de la Suisse n'ont plus cette obéissance passive, cette crainte des chefs, cette régularité, cette immobilité que l'on trouve chez les troupes de lignes et peut-être encore dans quelques cantons de la partie allemande. C'est le résultat du développement de la civilisation.* » Or si les soldats ne se distinguent pas pour leur discipline, le moment venu, ils effectuent leur devoir avec dévouement, zèle et intelligence. Si l'époque n'était pas citée, on pourrait replacer cette citation dans la bouche de bien des commandants d'école, toutes époques confondues !

Pour un détachement de 462 hommes, il y eut ainsi 175 peines disciplinaires, allant de la demi-journée de salle de police à 4 jours et plus de cachot. Delarageaz note encore que certains se faisaient un défi d'honneur d'aller en salle de police, comme signe d'indépendance, car ces actes étaient approuvés de leurs camarades. Une autre considération nous semble intemporelle : déjà en 1849, les demandes de congé étaient légion. Le détachement de Genève s'est particulièrement illustré dans ce domaine, raison attribuée à la facilité des transports vers la cité de Calvin.

Quant à l'instruction, le commandant du camp fait état de l'impréparation des officiers qui ne maîtrisent pas la matière complexe de l'artillerie. Une dizaine de jours leur est nécessaire pour se mettre à l'aise avec la matière. Le cours de cadres tel que nous le connaissons n'existe pas encore en effet, mais Delarageaz fait la proposition d'une école préparatoire de 10 jours pour les cadres avant le début du camp. En corollaire, il serait possible de réduire le nombre d'instructeurs engagés. Comme on peut le constater, les années passent mais parfois la situation n'évolue guère. Bien des problèmes et des constatations établies dans ce rapport ont traversé les temps pour perdurer jusqu'à nos jours.

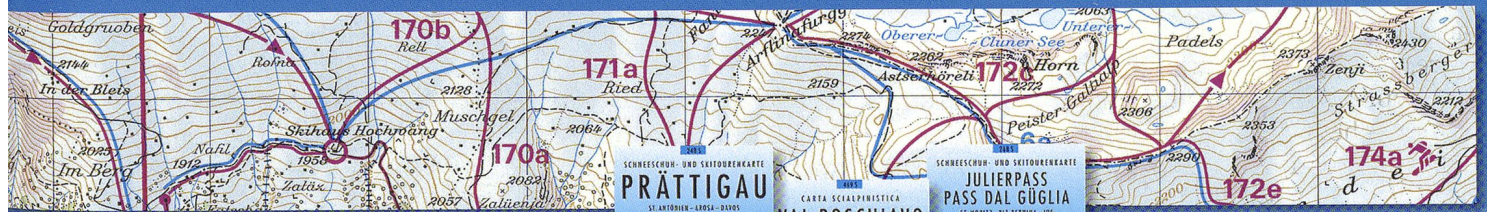
Ainsi la lecture de l'ouvrage d'Olivier Meuwly nous permet de replonger au cœur de la Suisse naissante, en suivant le cheminement d'un grand homme politique vaudois, officier fédéral dévoué pour son canton et son pays. Assurément, il comble une lacune dans l'histoire du radicalisme vaudois mais permet également de faire des ouvertures plus larges en replaçant l'homme dans le contexte de la Suisse moderne naissante. Il gagne à figurer dans toute bibliothèque qui se respecte.





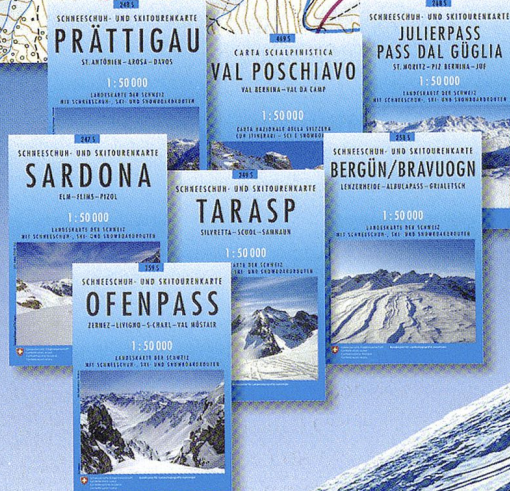
Nouvelles cartes de randonnées en raquettes et à ski

Pour des expériences vertigineuses



Maintenant aussi avec
des itinéraires de
randonnées en raquettes

www.swisstopo.ch/ski



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

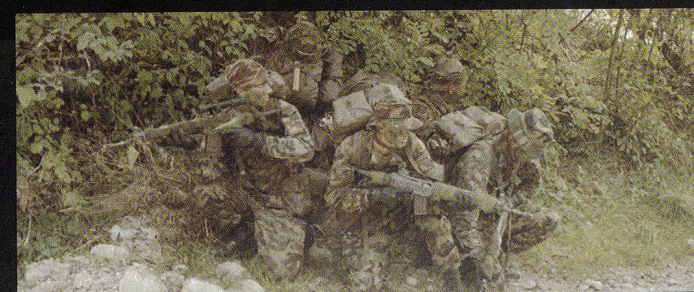
Office fédéral de topographie swisstopo
www.swisstopo.ch



swisski

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



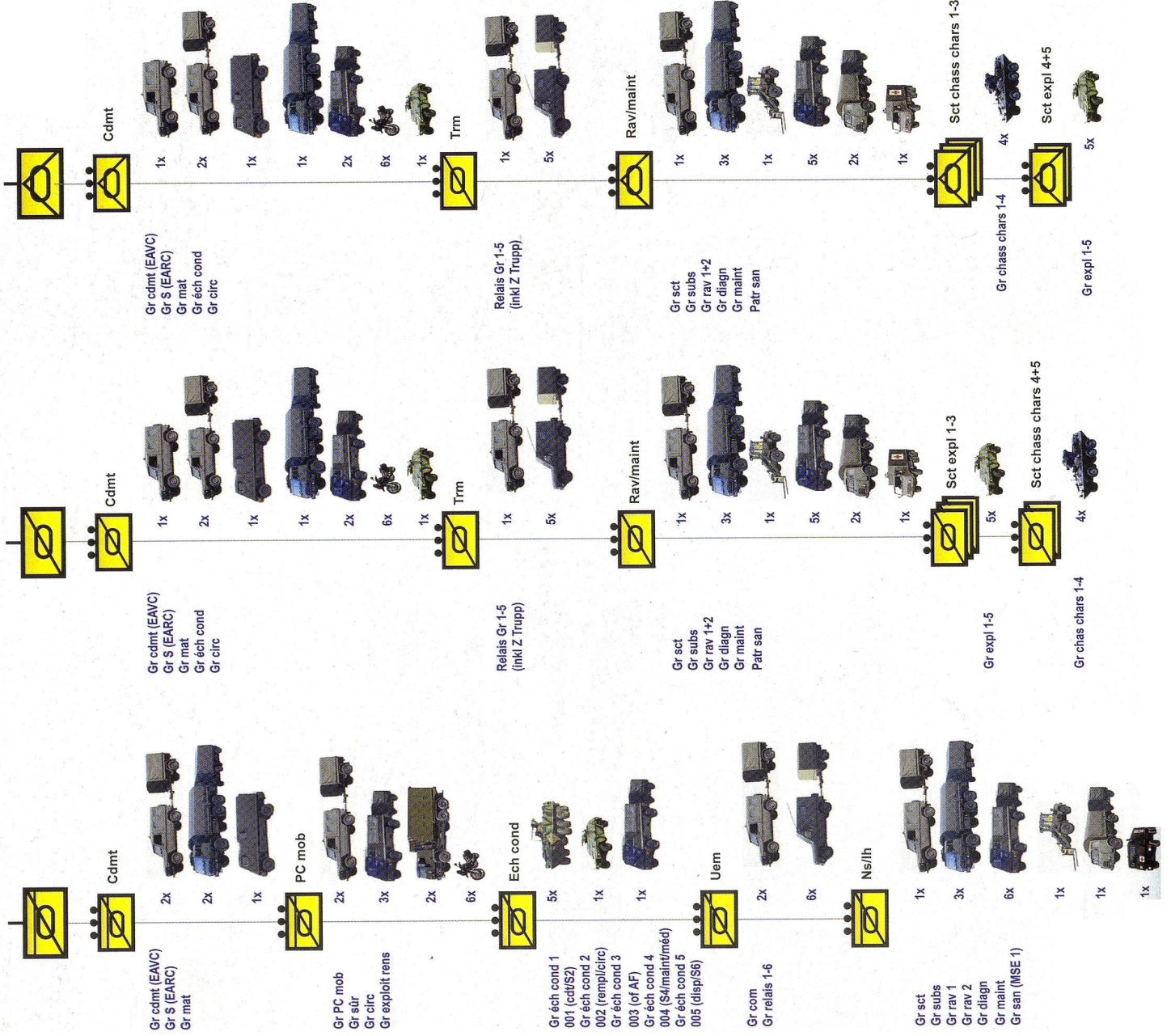




Chaque bataillon d'exploration compte 28 véhicules d'exploration 93/97 *Eagle* et 20 chasseurs de chars TOW-*Piranha*. Ces corps de troupe disposent de moyens d'exploration et de transmissions importants, afin d'assurer leurs missions.

Toutes les photos du mur d'image © Bat expl 1.





Gr cdmnt (EAVC)
Gr S (EARC)
Gr mat

Gr PC mob
Gr sûr
Gr circ
Gr exploit rens

Gr éch cond 1
001 (cét/S2)
Gr éch cond 2
002 (remp/circ)
Gr éch cond 3
003 (of AF)
Gr éch cond 4
004 (S4/maint/méd)
Gr éch cond 5
005 (disp/S6)

Gr com
Gr relais 1-6

Gr sct
Gr subs
Gr rav 1
Gr rav 2
Gr diagn
Gr maint
Gr san (MSE 1)

Gr cdmnt (EAVC)
Gr S (EARC)
Gr mat
Gr éch cond
Gr circ

Relais Gr 1-5
(inkl Z Trupp)

Gr sct
Gr subs
Gr rav 1+2
Gr diagn
Gr maint
Patr san

Gr expl 1-5

Gr chas chars 1-4

Gr cdmnt (EAVC)
Gr S (EARC)
Gr mat
Gr éch cond
Gr circ

Relais Gr 1-5
(inkl Z Trupp)

Gr sct
Gr subs
Gr rav 1+2
Gr diagn
Gr maint
Patr san

Gr chas chars 1-4

Gr expl 1-5

Le bat expl

